



Foyer « René CAYET »
81 rue des Flandres
68100 MUHOUSE

Pôle protection de l'enfance 68

1. EDITORIAL

« Pour une prise en charge de type familial »

Les placements s'effectuent à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, du parquet, d'un juge d'instruction ou d'un Juge des Enfants. L'établissement est habilité à recevoir des mineures en danger (Articles 375 du code civil).

Nous tentons de :

- Conduire une pédagogie différenciée et la plus proche possible des processus propres à l'adolescence
- Faire « progresser » le jeune, tant à un niveau personnel que social, à court et moyen terme
- L'amener à trouver une place valorisante dans la société
- Lui éviter à plus longue échéance la répétition de comportements qui conduit à l'exclusion et la marginalité

Favoriser l'insertion sociale

L'établissement a pour mission de préparer au mieux les adolescents qui lui sont confiés à leur insertion sociale. La préparation à l'insertion passe par la prise en compte des dimensions scolaire et professionnelle mais aussi, et surtout, de la dimension personnelle sans laquelle les autres ne peuvent aboutir.

Organiser une prise en compte globale

Le travail d'accompagnement et la réalisation des objectifs pour ces jeunes en rupture réclament la mise en œuvre de moyens personnalisés. Aussi, notre foyer fonctionne-t-il sur la base d'une prise en charge éducative évolutive prenant en compte les aspects tant collectifs qu'individuels.

Le travail de soutien à la parentalité

Pas de retour possible si la famille dans son entièreté refuse le changement. C'est donc un axe majeur de notre pratique.

Amener le jeune vers sa propre prise en charge

C'est en les aidant à assumer et dépasser les problèmes à l'origine des troubles ayant motivé la décision de placement que l'institution doit leur permettre de :

- réintégrer la cellule familiale
- et/ou d'être suffisamment armés pour démarrer seuls dans la vie de façon apaisée et décidée.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Nos foyers disposent à l'interne de structures dites :

- « Internat Renforcés » (13/16 ans) de 2 groupes de 6,
- « Semi autonomie » (16/18 ans) de 2 groupes de 4,
- « Internat Externalisé » (16/18 ans) de 4 places,

conçues dans le souci de répondre au mieux aux diversités d'âge, de personnalité et de capacité. Nous disposons aussi d'ateliers de jour, différemment développés entre d'un côté le foyer Les Hirondelles et de l'autre, le foyer René Cayet.

Ainsi, autant l'encadrement se restreint au fur et à mesure que le jeune garçon accueilli grandit et progresse d'une structure à l'autre, autant les responsabilités et l'autonomie qui lui incombent s'accroissent.

Nos ateliers de jour tentent de s'organiser pour répondre à la fois aux besoins de remaniement psychique et au développement d'habileté psycho-sociale permettant alors d'aborder l'insertion dans la cité de façon assurée.

Enfin, nous avons 2 services dits « hors les murs » mutualisés entre les 2 FAE :

- le SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé (13/18 ans)) de 15 + 15 places
- le SASM (Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité (17/21 ans)) de 8 +7 places.

Concernant le service de placements à domicile, la grande différence avec une prise en charge classique dite de milieu ouvert réside essentiellement dans les points suivants :

- la fréquence de nos passages minimum 3 x / semaine,
- l'engagement de l'établissement en terme de responsabilité puisque c'est un placement,
- la possibilité de s'appuyer sur l'ensemble des services support des deux internats y compris en cas de repli.

Concernant le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité, que nous pourrions définir comme suit : « Compartiment étanche qui permet la transition entre deux milieux dont les pressions sont différentes », les objectifs sont :

- l'inscription du projet dans une logique de parcours (PPE),
- la nécessité de produire une continuité dans la protection des jeunes majeurs connus par l'institution, au regard de la très grande précarité en terme d'apprentissage premier, autrement dit, assurer la continuité d'un cadre structurant proposé jusque-là par l'établissement :
 - Renforcement de la socialisation et des acquis
 - Garantir le projet professionnel et/ou scolaire
 - Continuer de porter le projet d'insertion sociale et professionnelle, y compris lorsque celui-ci n'est pas clairement formulé
- La proposition d'un dispositif d'accueil et d'apprentissage de l'autonomie pour les adolescents placés très tardivement,
- L'accompagnement vers le passage à majorité, sortir d'un schéma de rupture pour envisager la séparation comme une continuité dans le parcours,
- La construction d'un réseau extérieur et l'accompagnement de l'inscription dans les structures de droit commun,
- La proposition d'un projet viable

L'ACTIVITE

	2021	2022	2023
AGREMENT*	43	43	43
JOURNEES PREVISIONNELLES	13790	13790	13790
JOURNEES REALISEES	15788	14190	13062
ECARTS	1998	400	-728
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	44	40	36
TAUX D'OCCUPATION	101%	90%	83%
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	114%	103%	95%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	67	78	72

MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

Mois	Eff. début mois	Eff. fin mois	Entrées	Sorties
2023/01	54	55	2	2
2023/02	55	53	0	3
2023/03	52	54	3	1
2023/04	54	55	1	1
2023/05	54	52	1	2
2023/06	53	57	5	1
2023/07	57	57	1	1
2023/08	57	53	1	6
2023/09	53	55	2	2
2023/10	54	53	1	1
2023/11	53	51	0	1
2023/12	51	50	1	1
TOTAL			18	22

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Après en avoir parlé, après l'avoir imaginé, et même rêvé, nous avons modestement démarré l'activité de notre food-truck à partir duquel nous proposons des tartes flambées.

3.2 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

La particularité de notre FAE est la multiplicité de ses dispositifs, ce qui permet dès lors que le besoin s'en fait sentir, de proposer de nouvelles modalités d'accompagnement pour chacun de nos bénéficiaires, tout en garantissant la continuité du parcours.

3.3 Focale sur l'action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Notre Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité aura une fois de plus permis à un certain nombre de jeunes majeurs de garantir une sortie des dispositifs de l'ASE avec l'assurance de ne pas être seuls. Si la mise en œuvre administrative reste encore trop souvent une forme de lutte, sa mise en application sur le terrain vaut la bataille qui la précède.

En ce qui concerne la santé, nous avons créé une commission vie affective et sexuelle, l'objet de cette dernière étant de pouvoir parler de sexualité, de désir et d'amour, sans que cela soit d'abord un sujet de violence ou nécessitant une prise en charge d'urgence.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Aux Etats-Unis, on parle de « zoothérapie ». En France, on utilise le terme « médiation animale ». Adaptée à tout public, elle permet de maintenir ou favoriser le bien-être physique et psychologique. Cette activité est exercée par un professionnel diplômé en relation humaine et spécialisé dans la médiation animale.

L'animal favorise le lien, la relation à l'autre. C'est un médiateur qui cherche l'interaction. Il va vers l'autre sans jugement, sans intention, sans communication verbale. Il est spontané, stimule, éveille, réconforte de manière naturelle. Il permet le partage et une relation authentique. L'animal assure un rôle de catalyseur social et procure de l'apaisement. »

Depuis le mois d'octobre, nous accueillons deux chiots border collie, Neela et Oslo. Leur imprégnation durera une année pleine ; le travail ne pourra réellement commencer qu'en octobre 2024.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Nous sommes à notre 3^{ème} année d'utilisation de SIL'AGE, aujourd'hui SILAO.

4.2 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Les concepts liés à l'éthique restent trop souvent éloignés de la praxis, or les enjeux liés aux concrets qui s'imposent à nous exigent des réponses claires. Depuis maintenant plusieurs années, nos dispositifs sont traversés par la crainte du fondamentalisme religieux, pour autant, plutôt que d'envisager la question du fait culturel sous l'angle de la raison nous nous sommes dits « cela passera », malheureusement ce n'est pas passé.

De façon modeste, nous avons, après avoir formé l'entièreté de l'équipe à la loi de 1905, poursuivi la pensée en mettant en place une commission laïcité, animée par cinq salariés, dont trois ont été formés comme référents laïcité. Le premier des effets a été de considérer que le fait religieux n'était finalement pas le problème, ce qui pose problème c'est l'absence de connaissance du cadre légal, ce qui, de fait, obère toute forme de discernement.

Dans cette même veine et en vue de réduire la banalisation de nos actions et le risque de passage à l'acte maltraitant, nous avons maintenu nos groupes d'analyse de la pratique et continué de former une partie de l'équipe à la gestion des risques liées aux passages à l'acte de nos jeunes, avec GESIVI.

En plus de cela, nous avons cette année, grâce au soutien de la Direction Générale, pu organiser des séquences de théâtre d'improvisation sur la bienveillance, le but étant d'expérimenter le partage de notre pratique lorsque la situation devient potentiellement source de risque, en envisageant différente manière d'y répondre.

4.3 Formalisation des documents socles de la structure

L'année 2023 nous aura permis de mettre à jour notre contrat de séjour, notre livret d'accueil ainsi que le règlement de fonctionnement, tout en poursuivant le développement du manuel de procédures.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2023

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022	2023
reporter les chiffres RA 2021	reporter les chiffres RA 2022	40,63

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	36,63	2,50	3,20	22,10	0,83	0,00	8,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,00
Contrat aidé	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	40,63	2,50	3,20	25,10	0,83	0,00	9,00

6. CONCLUSION

Rétrospectivement, l'année 2023 aura été une année particulièrement engageante pour nos équipes, à la fois en interne, puisque nous avons continué de structurer l'harmonisation entre les deux FAE, mais surtout exigeante avec le contexte externe local.

Ce contexte nous aura demandé de rappeler quelques règles simple d'accueil, la première étant de garantir à nos jeunes, un lieu qui permette de s'y sentir comme chez soi, ce qui exclut de fait, les accueils dans la même chambre et de fait le même lit, pour rappel nos chambres sont individuelles.

Dans la même veine, nous avons dû réaffirmer l'importance de la notion de parcours, et la nécessité de comprendre le sens des décisions qui sont prises pour les bénéficiaires qui nous sont confiés. A ce titre, nous sommes extrêmement surpris, par le nombre de rupture de parcours au sein de nos dispositifs (passage internet vers SASM) sans aucune raison. Nous n'avons que pu constater l'absence de connaissance fine du mineur et de sa situation puisque force est de constater que nos éléments à la fois factuels et d'analyse ne sont pas pris en compte lors de ces orientations.

L'aspect positif aura été sans nul doute le renforcement de la cohésion de nos équipes, ce qui au final est une richesse considérable. Cela ne signifie pas que nous n'avons rencontré aucune difficulté, cela traduit de façon simple le progrès de la cordée.

En effet, « *La valeur des choses n'est pas dans la durée, mais dans l'intensité où elles arrivent. C'est pour cela qu'il existe des moments inoubliables, des choses inexplicables et des personnes incomparables* » Fernando Pessoa.

Par cette formule je tiens à remercier l'équipe qui, par l'engagement de chacun aura contribué au mieux-être de nos jeunes garçons.

Pour autant, ne soyons pas dupes et rappelons-nous de Soljenistsyne qui nous dit « Nous savons qu'ils mentent, Ils savent qu'ils mentent. Ils savent que nous savons qu'ils mentent. Nous savons qu'ils savent que nous savons qu'ils mentent. Et, pourtant, ils persistent à mentir. »

Ce rappel, nous permet alors de ne pas perdre l'objectif initial à savoir, un mieux vivre pour nos adolescents.

Car, comme le dit Péguy « *s'il suffit qu'un seul homme soit tenu sciemment, ou, ce qui revient au même, sciemment laissé dans la misère pour que le pacte civique tout entier soit nul ; aussi longtemps qu'il y a un homme dehors, la porte qui lui est fermée au nez ferme une cité d'injustice et de haine* » notre engagement, je le crois, contribue à réduire cette injustice et cette haine.

Merci à toutes et tous